

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 15 mai 2023
N° CP-2023-4-4-2
N° applicatif 5686

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - BILAN 2022-2023

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est investie dans le champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté depuis 2019 au travers des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui ont été signées avec l'Etat. Cette contractualisation conditionne le versement des crédits par l'Etat à la production d'un rapport d'exécution.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi s'articule autour de deux axes portant sur l'action sociale de proximité et l'insertion. Pour la période d'exécution allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, l'Etat contribue financièrement à hauteur de 3,8 millions d'euros de crédits, auxquels doivent correspondre des sommes équivalentes de dépenses départementales.

	Crédits Etat	Crédits CeA	Montant total des financements stratégie pauvreté	Taux d'exécution budgétaire prévisionnel sur la période 2022/2023
CALPAE 2022/2023	3 862 055 €	3 781 475 €	7 643 530 €	93%

La poursuite du financement des actions comprises dans la convention pour la période d'exécution à venir (juillet 2023 – décembre 2023) est soumise à l'établissement d'un rapport d'exécution annuel. Ce rapport d'exécution et ses annexes pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, qui détaillent et précisent les actions menées, sont joints en annexe au présent rapport.

I. Le renforcement de l'action sociale de proximité

L'année 2022 a contribué à la poursuite du rapprochement des logiques et des organisations sur les trois actions d'envergure comprises au sein de la stratégie pauvreté. L'accueil social inconditionnel de proximité, qui s'inscrit par ailleurs pleinement dans la démarche du service public alsacien a fait l'objet de nouvelles sessions de formations destinées à l'ensemble des professionnels de l'accueil de la direction de l'action sociale de proximité et du service solidarité senior. Cet axe a également permis de renforcer le travail autour des articulations partenariales avec les Espaces France Services, la CAF, la CPAM, la CARSAT et la MSA afin de fluidifier l'accès aux droits.

La démarche de référent de parcours qui consiste à proposer à une personne disposant de plusieurs interlocuteurs dans sa situation de choisir l'un d'entre eux en tant que référent et animateur du partenariat déployé autour de la situation sociale rencontrée, a poursuivi son essaimage dans le respect des valeurs du service public alsacien : efficacité, simplicité et proximité. La démarche est l'occasion de rappeler l'importance, pour la CeA, de la participation des personnes accompagnées.

Enfin, un axe global sur la formation des travailleurs sociaux a permis aux professionnels de la Collectivité ainsi qu'à ceux de la Ville de Strasbourg de se retrouver en octobre 2022 autour d'une conférence ayant porté sur la thématique suivante : « Numérique et travail social : risques et opportunités ». La poursuite d'actions de formation communes autour du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, ainsi qu'autour des questions liées au numérique, est au programme pour l'année 2023.

II. L'insertion par l'activité

Dans le champ de l'insertion, la stratégie pauvreté a continué de se concentrer autour des enjeux liés à la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

L'amélioration du dispositif expérimenté depuis deux ans reste un objectif 2023 pour le territoire bas-rhinois. Sur le périmètre haut-rhinois, l'année 2022 a permis l'extension des plateformes rSa sur les territoires qui n'étaient pas couverts jusqu'alors. L'harmonisation et la convergence des plateformes ont été amorcées à l'échelle alsacienne à compter de 2022.

En parallèle, l'appel à projets insertion a permis de financer **13 493 places** d'accompagnement de bénéficiaires du rSa en 2022. Cette offre, qui se traduit par des actions adaptées aux besoins des différents territoires, permet de répondre à la demande en termes d'accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel des bénéficiaires. L'expérimentation de la plateforme **Job Coaching** sur le périmètre bas-rhinois, issue de la première contractualisation SPIE et qui a reposé sur un objectif « emploi d'abord » et sur une logique d'identification des potentialités des bénéficiaires du rSa, est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Au regard des résultats positifs de la plateforme, un souhait de pérenniser ce dispositif a émergé, la plateforme ayant permis d'atteindre près de **58% de reprise d'activité ou d'emploi** chez les bénéficiaires accompagnés.

Enfin, la CeA bénéficie depuis 2021 d'une enveloppe de crédits complémentaires exclusivement abondée par l'Etat au titre de la stratégie pauvreté ayant permis le déploiement d'une nouvelle offre de **diagnostics mobilité individuels**. Ces diagnostics doivent permettre aux publics bénéficiaires du rSa de prendre connaissance des solutions de mobilité existantes adaptées à leur situation personnelle. Cette nouvelle offre de service, qui a concerné plus de cent cinquante bénéficiaires en 2022, s'étendra sur des territoires complémentaires du Bas-Rhin à compter de 2023.

III. Bilan et perspectives de la stratégie pauvreté

L'année 2023 constitue la dernière période de mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée en septembre 2018. Les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales dans ce cadre ont poursuivi les objectifs nationaux de la stratégie, qui visait à éviter la reproduction sociale de la pauvreté et à permettre aux gens de sortir de la pauvreté.

Les contributions financières conjointes de la Collectivité et de l'Etat ont permis d'améliorer nos politiques publiques traditionnelles dans le champ des solidarités, en proposant notamment :

- **Une prise en charge plus rapide des bénéficiaires du rSa** dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, grâce à **8M€ de dépenses effectuées**. Les mesures mises en œuvre ont bénéficié aux 28 000 bénéficiaires qui ont intégré le dispositif depuis 2020 et ont permis de réduire les délais d'orientation vers un référent de 6 mois à 1 mois aujourd'hui. Elles ont également permis de renforcer les perspectives d'emploi des bénéficiaires, via le déploiement de la garantie d'activité, qui a concerné 9 200 personnes et des initiatives volontaristes telles que l'engagement citoyen, qui ont permis d'offrir de nouvelles perspectives d'insertion en favorisant l'engagement bénévole de 670 bénéficiaires.
- De **promouvoir l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs** sortants de l'aide sociale à l'enfance à **4,3M€ de dépenses effectuées**.
- De conforter la qualité de **l'accueil, inconditionnel et de proximité**, que nous proposons à tous les alsaciens, grâce à **2,2M€ de dépenses effectuées** depuis 2018.

La Collectivité a également déployé des projets nouveaux, innovants ou expérimentaux et de tester des solutions susceptibles d'apporter des réponses efficaces en matière de lutte contre la pauvreté, parmi lesquelles peuvent être cités :

- les **jardins solidaires**, qui constituent un outil de lutte contre l'isolement et pour l'insertion sociale et professionnelle des publics (110 personnes ont pu bénéficier de ce support d'insertion, pour une dépense totale de **300 000 €**) ;
- l'équipe mobile santé précarité, qui permet à des publics en rupture de reprendre un parcours de soins mis de côté depuis longtemps (6 300 accompagnements réalisés depuis le lancement de cette offre de service dans le Bas-Rhin fin 2018, pour un montant de dépenses de **1,7M€**) ;
- le Digibus et l'offre d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques, qui offrent des solutions de proximité à tous les publics en situation d'illectronisme (pour un montant de dépenses de **200 000 €**).

Le renouvellement de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui portera sur la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, devra permettre de terminer les actions en cours et d'atteindre les objectifs finaux fixés lors de la signature des contrats bas-rhinois et haut-rhinois en 2018/2019. Les actions se poursuivront en parallèle des travaux visant à préparer, avec l'Etat et nos partenaires, la signature d'une nouvelle convention dans le cadre du Pacte des solidarités, dont l'entrée en vigueur est prévue à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et ses annexes pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, joints en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à transmettre le rapport d'exécution précité et ses annexes à Madame la Préfète de la Région Grand Est et Monsieur le Préfet du département du Haut-Rhin, conformément aux dispositions de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.